



Up déjeuner

le nouveau Chèque Déjeuner

Offrez à vos salariés une vraie pause déjeuner quotidienne pour se déconnecter et partager un moment de convivialité. Une solution économique et appréciée de tous
Bénéficiez grâce à votre réseau de conditions tarifaires encore plus avantageuses.

Pourquoi choisir Chèque Déjeuner?

1/ Pour faire plaisir à vos salariés

La reconnaissance, est un vecteur de motivation et de performance en entreprise qui n'a pas de prix !

2/ Pour favoriser vos recrutements et fidéliser vos talents

Rivalisez avec les grandes entreprises en recrutement en proposant les mêmes avantages qu'une grande entreprise.

3/ Pour ses avantages économiques

Offrez un pouvoir d'achat conséquent à vos salariés sans payer de charges. Tout le monde est gagnant.

4/ Pour sa rapidité de mise en place et sa gestion simplifiée

Un seul appel suffit.

Peu importe votre budget, nous nous adaptons au votre.

Les caractéristiques de Chèque Déjeuner



- **Eligible à tout salarié :**
Temps plein, temps partiel, alternants, intérimaires, CDD et stagiaires.
- **Co-participation employeur / salarié :** Part employeur variable, entre 50% à 60% du montant des titres.
- **Exonéré de cotisations fiscales et sociales :**
Jusqu'à 5.55 € de prise en charge par salarié et par jour (hors congés payés, formations et arrêts maladie).
- **Disponible en deux supports :**
Choisissez entre les formats carte ou chèque en fonction de vos besoins.
- **Valeur du titre au choix de l'entreprise,** qui s'adapte à tous les budgets
- **Utilisation règlementée :**
Jusqu'à 19 par jour dans plus de 220 000 points de restauration en France.

Simulation budgétaire

	SOLUTION NON EXONÉRÉE	SOLUTION EXONÉRÉE
Montant brut accordé par l'entreprise	100€	100€
Montant total investi	155€ 100€ + 55% charges patronales	100€
Montant net perçu par le salarié	76€ 100€ - 24% charges salariales	100€

Avec Chèque Déjeuner, le montant investi est celui réellement perçu par les salariés !

Les avantages de ChèqueDéjeuner

Pour votre entreprise

- Spécialement pour vous : des conditions tarifaires négociées par votre réseau.
- Porteur d'équité sociale et de cohésion en entreprise : chaque salarié bénéficie d'une valeur identique, déconnectée de son niveau de rémunération.
- Economique : Chèque Déjeuner vous permet d'offrir à vos salariés un avantage social sans alourdir vos charges, grâce à une exonération pouvant aller jusqu'à 1 214,4€ / an.
- Levier de motivations et fidélisation de vos collaborateurs
- L'accès à l'ensemble des solutions exonérées de charges sociales (Chèque Déjeuner, Cadhoc, Chèque Culture, Chèque Domicile etc...) sont cumulable et à moindre coût
- Gestion simple et rapide
- Vous rend encore plus attractif en recrutement.

Pour vos salariés

- Plus de pouvoir d'achat. En contribuant au déjeuner, l'entreprise offre un avantage financier incontestable à son salarié.

Un large réseau d'utilisation de plus de 220 000 points de restaurations en France.

- Plus de bien être. Une solution qui facilite les pauses conviviales entre collègues
- Accéder à un monde d'avantages avec le Club Bonne journée et un ensemble de réductions et avantages.



- Plus de flexibilité. Cette solution s'adapte aux habitudes de chacun et permet de manger à table ou à emporter, de faire ses courses pour son déjeuner, de manger sur le pouce ou plus longuement.

Notre accompagnement

Votre conseiller commercial et votre gestionnaire de fidélisation dédiés vous accompagnent à chaque étape.



Vous pouvez passer votre commande en quelques minutes en appelant notre service commercial.



Vous réglez comme vous le voulez.

(prélèvement, virement)



Recevez votre commande avec rapidité – 72h à compter de la réception de votre règlement.



Pour vos commandes suivantes, choisissez le moyen de commande qui vous convient : téléphone ou internet.



A votre écoute au quotidien. Notre service clients se fera un plaisir de vous aider en cas de questions.



Pensez bien à spécifier votre « code promo » pour bénéficier de tous vos avantages.

*Pour en bénéficier, contacter nous au : **01 76 49 65 45***

Ou par mail à : partenariatspme@up.coop

*A très bientôt,
Votre équipe Partenariats*



**Ça fait du bien
au quotidien**